

Renwez, le 22 novembre 2019

Madame Camille FEMINIER
Chargée de Mission Espèces protégées
DREAL Grand Est
Service Eau Biodiversité Paysages
14, rue du Bataillon de Marche N°24
BP 10001
67050 STRASBOURG CEDEX

Objet : Demande d'autorisation de capture d'amphibiens, de reptiles, de rhopalocères, d'orthoptères et d'odonates sur la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val
Affaire suivie par : Valentin FOURDRAIN
Pièces jointes : Document technique décrivant le projet + Cerfa 13616-01 (x5)

Madame,

Par la présente, nous sollicitons les services de la DREAL Grand-Est pour nous accorder, un arrêté nous autorisant, à partir du mois de mars 2020, à manipuler les amphibiens, les reptiles, les rhopalocères, les orthoptères et les odonates sur la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val sur la commune de Charleville-Mézières, située dans le département des Ardennes.

Afin de vous permettre de pouvoir instruire ce dossier, nous joignons à ce courrier, les formulaires CERFA dûment complétés ainsi qu'un dossier technique présentant l'objet des études ainsi que les méthodologies employées.

Les personnes susceptibles de manipuler les amphibiens sont les suivantes :

- Valentin FOURDRAIN, Chargé de mission Environnement au PNR des Ardennes,
- Les étudiants en BTS GPN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes.

En attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le Président,

 Claude Wallendorff



DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Parc naturel régional des Ardennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ... Etudiants en BTS GPN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes

Adresse : N° Rue Route de Sécheval - RD140

Commune : Renwez

Code postal : 08150

Nature des activités : ... Protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel - Suivi scientifique / Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Qualification : ... Missions et objectifs de la charte du Parc - co-gestion de la Réserve

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 - Couleuvre à collier Natrix natrix	10	Poursuivre le suivi des reptiles sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B2 - Lézard vivipare Zooteca vivipara	10	Poursuivre le suivi des reptiles sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B3 - Orvet fragile Anguis fragilis	10	Poursuivre le suivi des reptiles sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B4 - Lézard des murailles Podarcis muralis	10	Poursuivre le suivi des reptiles sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

Le jour même de la capture

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser : _____

Autres moyens de capture Préciser : Pose de plaques pour attirer les individus

Utilisation de sources lumineuses Préciser : _____

Utilisation d'émissions sonores Préciser : _____

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : _____

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : _____

Destruction des œufs Préciser : _____

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser : _____

Par pièges létaux Préciser : _____

Par capture et euthanasie Préciser : _____

Par armes de chasse Préciser : _____

Autres moyens de destruction Préciser : _____

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser : _____

Utilisation d'animaux domestiques Préciser : _____

Utilisation de sources lumineuses Préciser : _____

Utilisation d'émissions sonores Préciser : _____

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser : _____

Utilisation d'armes de tir Préciser : _____

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : _____

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2: Gécologie de l'environnement naturel, faune sauvage et environnement (GENFASE)

Formation continue en biologie animale Préciser : _____

Autre formation Préciser : _____

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : entre fin mars 2020 et juin 2020

ou la date : _____

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives Grand-Est (Champagne Ardennes)

Départements : Ardennes

Cantons : _____

Communes : Charleville, Mézières

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : _____

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : _____

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : _____

Données recueillies et annexées au plan de gestion et à l'évaluation du plan de gestion de la Réserve.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Reuvez le
Votre signature _____

Envoyer par mail

22/11/19

ael

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. Parc naturel régional des Ardennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Etudiants en BTS GPN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes

Adresse : N° Rue Route de Sècheval - RD140

Commune Renwez

Code postal 08150

Nature des activités : Protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel - Suivi scientifique / Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Qualification : Missions et objectifs de la charte du Parc - co-gestion de la réserve

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun		Quantité	Description (1)
B1	- Criquet ensanglanté Stethophyma grossum	10	Poursuivre le suivi des orthoptères sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B2			
B3			
B4			
B5			

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

... le jour même de la capture.

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épauvette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2: Génie de l'environnement naturel, faune sauvage et environnement (GENFASE)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

entre mi-juillet 2020 et août 2020

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives Grand-Est (Champagne-Ardennes)

Départements :

Ardennes

Cantons :

Communes :

Charleville-Mézières

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Données recueillies et annexées au plan de gestion et à l'évaluation du plan de gestion de la Réserve

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Renwez

le

Signature

Envoyer par mail

27/11/19
J. L.

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Parc naturel régional des Ardennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Etudiants en BTS.GFN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes

Adresse : N° Rue .. Route de Sècheval .. RD.140.....

Commune .. Renwez

Code postal .. 08150

Nature des activités : .. Protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel - Swivi scientifique / Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Qualification : .. Missions et objectifs de la charte du Parc .. co-gestion de la Réserve

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 - Triton crêté (Triturus cristatus), - Triton alpestre (Ichthyosaura alpestris),	10	Poursuivre le suivi des amphibiens sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B2 - Triton palmé (Lissotriton helveticus), - Triton ponctué (Lissotriton vulgaris),	10	Poursuivre le suivi des amphibiens sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B3 - Salamandre tachetée (Salamandra salamandra), - Grenouille rousse (Rana temporaria),	10	Poursuivre le suivi des amphibiens sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B4 - Grenouilles vertes au sens large (Pelophylax esculentus), - Grenouille agile (Rana dalmatina),	10	Poursuivre le suivi des amphibiens sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B5 - Alyte accoucheur (Alytes obstetricans), - Crapaud commun (Bufo bufo).	10	Poursuivre le suivi des amphibiens sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (enseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

le jour même de la capture

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec épuisette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser : Amphicapties / nasse à poisson chats

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2: Gènie de l'environnement naturel, faune sauvage et environnement (GENFASE)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : entre fin mars 2020 et juin 2020

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives Grand-Est (Champagne Ardennes)

Départements : Ardennes

Cantons :

Communes : Charleville-Mazières

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Données recueillies et annexées au plan de gestion et à l'évaluation du plan de gestion de la Réserve

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Revez

le

Signature

Envoyer par mail

02/11/19 

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOIRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : .. Parc naturel régional des Ardennes

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Etudiants en BTS GPN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes

Adresse : N° Rue Route de Sécheval - RD140

Commune Renwez

Code postal 08150

Nature des activités : Protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel - Suivi scientifique / Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Qualification : Missions et objectifs de la charte du Parc - co-gestion de la Réserve

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 - Agrion gracieux Coenagrion pulchellum	20	Poursuivre le suivi des odonates sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B2 - Gomphe semblable Gomphus simillimus	20	Poursuivre le suivi des odonates sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B3 - Grande Aeshne Aeshna grandis	20	Poursuivre le suivi des odonates sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B4 - Cordulie métallique Somatochlora metallca	20	Poursuivre le suivi des odonates sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération. l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale Co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

.. le jour même de la capture

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2: Génie de l'environnement naturel, faune sauvage et environnement (GENFASE)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : ..entre juin 2020 et début août 2020.....

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Grand-Est (Champagne-Ardenne)

Départements : Ardennes

Cantons :

Communes : Charleville-Mézières

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Données recueillies et annexées au plan de gestion et à l'évaluation du plan de gestion de la Réserve

* cocher les cases correspondantes

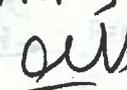
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Renwez

le

Votre signature

Envoyer par mail

22/11/19


DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
 * cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : ... Parc naturel régional des Ardennes
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : Etudiants en BTS GPN du Lycée agricole du Balcon des Ardennes
 Adresse : N° .. Rue .. Route de Sécheval, RD14D
 Commune .. Renvez
 Code postal .. 08150
 Nature des activités : ... Protection et gestion du patrimoine naturel, paysager et culturel, Suivi scientifique / Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val
 Qualification : ... Missions et objectifs de la charte du Parc, co-gestion de la Réserve

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 - Cuvré des marais (Lycaena dispar) - Le Virgule (Hesperia comma)	20	Poursuivre le suivi des rhopalocères sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B2 - Le Némusien (Lasioommata maera) - Le Damier noir (Melitaea diamina)	20	Poursuivre le suivi des rhopalocères sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B3 - Le Morio (Nymphalis antiopa) - Azuré de l'ajonc (Plebejus argus)	20	Poursuivre le suivi des rhopalocères sur le territoire de la RNR de la Côte de Bois-en-Val
B4		
B5		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION
(insérer l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

DE CAPTURE OU ENLÈVEMENT *

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :
 Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

le jour même de la capture.....

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser :

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser :

Destruction des œufs Préciser :

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :

Par pièges létaux Préciser :

Par capture et euthanasie Préciser :

Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser :

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2 - Génie de l'environnement naturel, faune sauvage et environnement (GENFASE).....

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période :

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives Grand-Est (Champagne Ardennes).....

Départements :

Cantons :

Communes :

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE ?

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

Données recueillies et annexées au plan de gestion et à l'évaluation du plan de gestion de la Réserve.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Renvez.....

le

Signature

Envoyer par mail

22/11/19
JL



Inventaires Herpétofaune et Entomofaune sur la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val

Dossier technique

1. La mission « Environnement » du Parc naturel régional des Ardennes : Co-gestion de la RNR de la Côte de Bois-en-Val »

Le Parc naturel régional des Ardennes va devenir co-gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Bois-en-Val, avec la Ville de Charleville-Mézières, en janvier 2020.

Une Réserve Naturelle Régionale est un outil réglementaire apte à garantir la préservation du patrimoine naturel d'intérêt patrimonial fort pour la faune, la flore, le patrimoine géologique ou paléontologique ou d'une manière générale pour la protection des milieux naturels (art. L332-2 du code de l'environnement). Dans ce cadre, il est nécessaire d'apporter ou de renouveler les connaissances naturalistes des espèces présentes sur le site par le biais d'inventaires standardisés. La mission « Environnement » du PNRA aura pour objet notamment de réaliser ces actions d'inventaires.

Les amphibiens, les reptiles, les rhopalocères, les orthoptères et les odonates sont identifiés comme des taxons emblématiques de la Réserve, notamment l'Alyte accoucheur, la Couleuvre à collier, le Cuivré des marais, le Criquet ensanglanté et l'Aeschne-velue, pour ne citer qu'eux. Ces espèces sont vulnérables à la modification et la fragmentation de leur milieu, notamment à la fermeture des mares (amphibiens et odonates). C'est pourquoi il est impératif de suivre leurs évolutions sur la Réserve.

Ces inventaires ont aussi un autre objectif : former les étudiants en BTS Gestion du Patrimoine Naturel du Lycée agricole du Balcon des Ardennes. En effet, ces inventaires se feront dans le cadre de projets tutorés, encadrés par les professeurs du Lycée ainsi que par les co-gestionnaires (Ville de Charleville-Mézières + PNRA).

2. Espèces concernées

2.1. Les amphibiens

Les espèces susceptibles d'être prélevées ayant un statut de protection (issu de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ainsi que la Liste Rouge Régionale de Champagne-Ardenne), dans l'*amphicapte* et comptabilisées dans les inventaires sont les suivantes :

- Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*),
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*),
- Triton ponctué (possible mais rare) (*Lissotriton vulgaris*),
- Larve de Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*),
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*),

- Grenouilles verte au sens large (*Pelophylax esculentus*, *Pelophylax lessonae*, *Pelophylax ridibundus*),
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*),
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*),
- Crapaud commun (*Bufo bufo*).

2.2 Les reptiles

Les espèces susceptibles d'être capturées et ayant un statut de protection (issu de l'arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ainsi que la Liste Rouge Régionale) sont les suivantes :

- Lézard vivipare (*Zooteca vivipara*),
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix*),
- Orvet fragile (*Anguis fragilis*),
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

2.3 Les rhopalocères

Les espèces susceptibles d'être capturées et ayant un statut de protection (Liste Rouge Régionale) sont les suivantes :

- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*),
- Le Virgule (*Hesperia comma*),
- Le Némusien (*Lasiommata maera*),
- Le Damier noir (*Melitaea diamina*),
- Le Morio (*Nymphalis antiopa*),
- L'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*).

2.4 Les orthoptères

Les espèces susceptibles d'être capturées et ayant un statut de protection (Liste Rouge Régionale) sont les suivantes :

- Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

2.5 Les odonates

Les espèces susceptibles d'être capturées et ayant un statut de protection (Liste Rouge Régionale) sont les suivantes :

- Agrion gracieux (*Coenagrion pulchellum*),
- Gomphe semblable (*Gomphus simillimus*),
- Grande Aeshne (*Aeshna grandis*),
- Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*).

Il est important de préciser que ces espèces parmi les rhopalocères, orthoptères et odonates ne sont pas concernées par l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3. Nombre d'individus et sexe

Le nombre d'individus prélevés sera variable. C'est le but de l'étude : estimer la population d'amphibiens, de reptiles, de rhopalocères, d'orthoptères et d'odonates sur le territoire de la Réserve.

Vraisemblablement une dizaine d'individus maximum pourraient être prélevés au total pour chaque espèce.

Il n'y a pas de sexe spécifique recherché pendant cette étude.

4. Période / dates d'intervention

Les inventaires se dérouleront du mois d'avril au mois de juillet inclus. Ces études seront réalisées au cours de l'année 2020 mais pourront être poursuivies pendant la durée effective du nouveau plan de gestion de la Réserve.

5. Lieux d'inventaires

La recherche des amphibiens et des odonates se fera sur deux mares situées sur la Réserve, tandis que la recherche des papillons diurnes se fera sur les espaces ouverts de la Réserve, c'est-à-dire sur les pentes marneuses et les replats marneux. La recherche des reptiles et des orthoptères se fera sur l'ensemble de ces milieux.

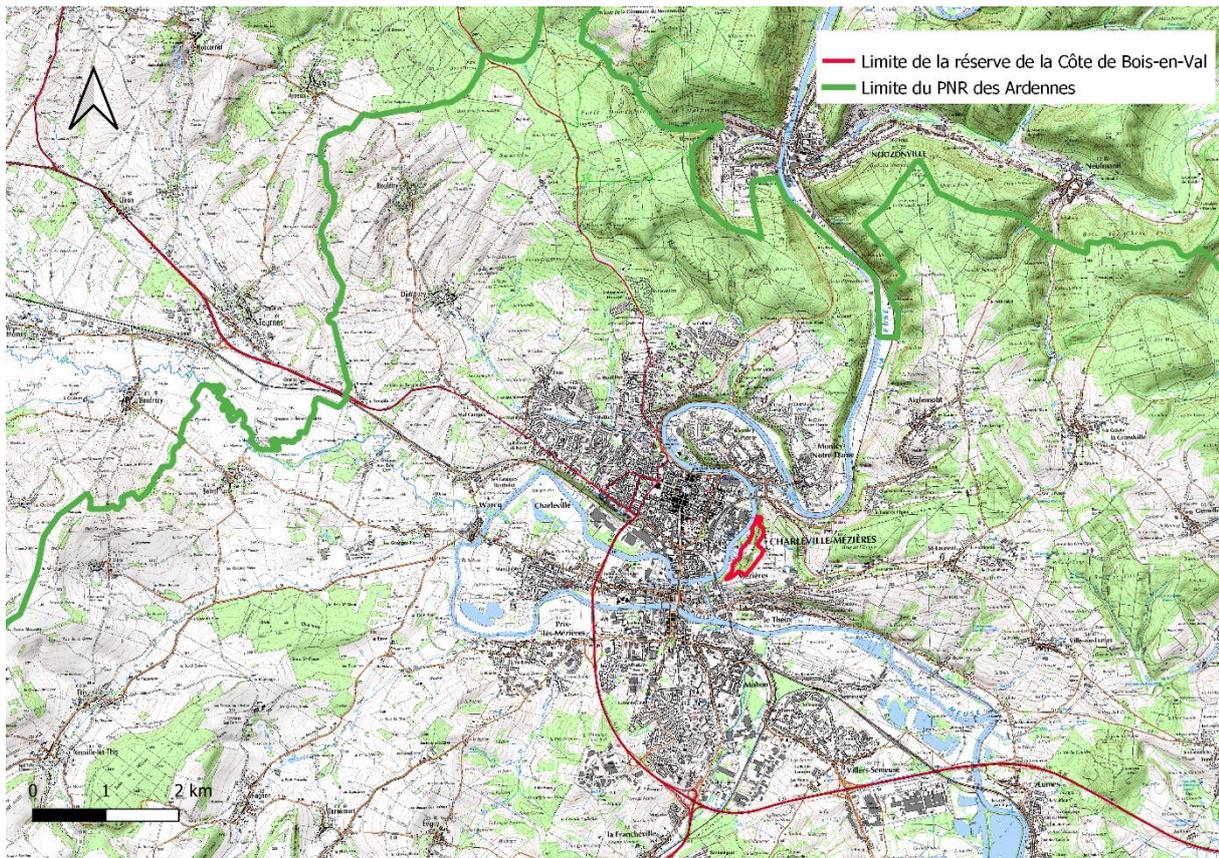


Figure 1: Localisation de la RNR de la Côte de Bois-en-Val.

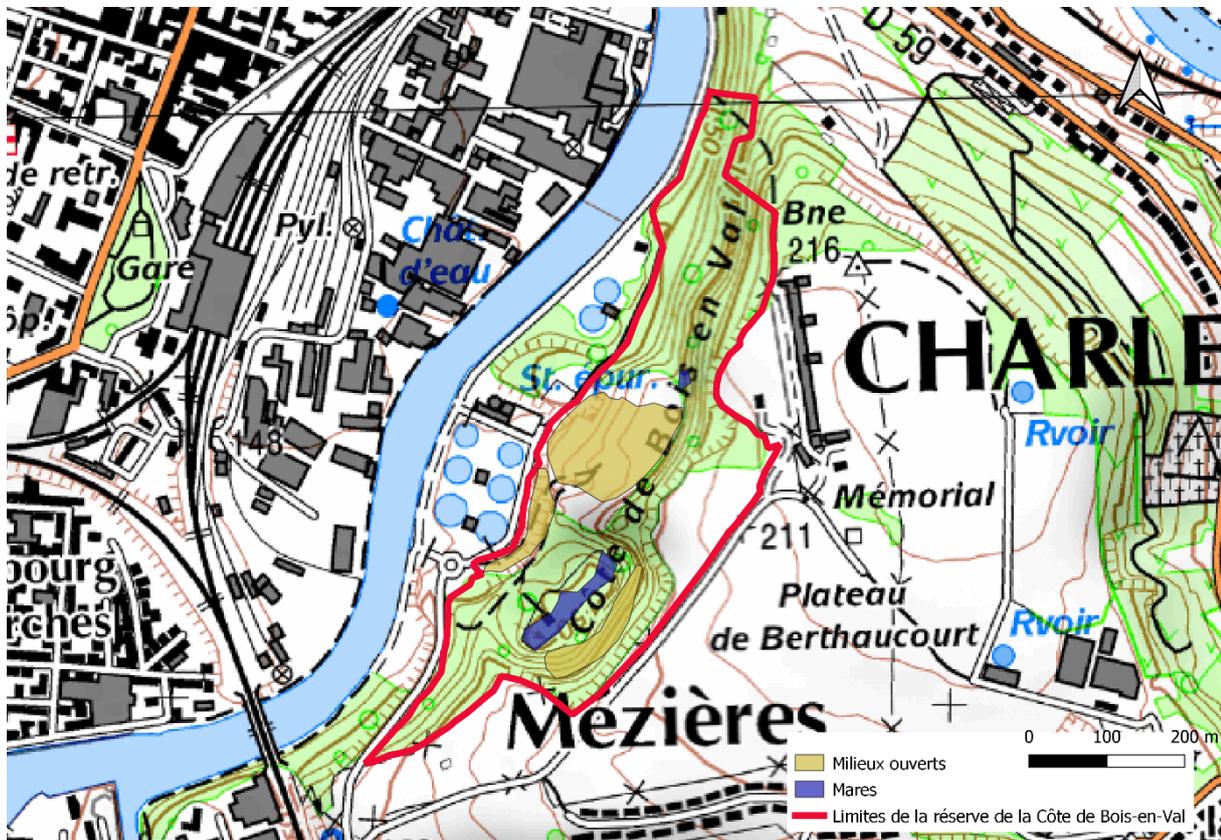


Figure 2: Zones de prospection d'inventaire.

6. Qualification du responsable de l'étude

Le projet est géré par le PNR des Ardennes avec pour responsable le Chargé de mission Environnement : Valentin FOURDRAIN.

7. Protocole de l'étude et rendu de l'étude :

7.1 Organisation générale

○ Les amphibiens

Le suivi se fera selon le protocole POP_AMPHIBIENS.

Deux sites de fraye (points d'eau) possédant un habitat aquatique favorable seront prospectés.

Le protocole sanitaire joint (annexe 1) devra être mis en œuvre afin de limiter au maximum tout risque de dissémination d'agents pathogènes, notamment la chytridiomycose.

L'échantillonnage est de type présence/absence au niveau des sites de fraye prospectés, et se fait par recherche des espèces à la nasse (Ortmann / Amphicapt flottante en cas de suivi nocturne ou à la nasse à poisson chat immergée en cas de suivi diurne). L'observateur relèvera les nasses au bout de deux heures en cas de suivi diurne avec nasses immergées.

En plus des individus comptabilisés via les nasses, les observations visuelles seront également à intégrer au tableau des indicateurs.

○ Les reptiles

Le suivi des reptiles se fera selon le protocole POPReptiles 2.

Les inventaires auront lieu au niveau des milieux ouverts et autour des mares.

L'échantillonnage est de type présence/absence à vue avec pose de plaques sur les milieux indiqués précédemment. L'inventaire se fait sur 5 transects de 60m minimum avec un espacement de 20m entre chaque plaques (soit 3 plaques par transect).

En plus des individus comptabilisés sous les plaques, les observations visuelles le long du transect et sur une bande de 5m seront également intégrées au tableau des indicateurs.

Les individus seront identifiés à vue sans manipulations.

- **Les rhopalocères**

Le suivi se fera selon le protocole STERF approuvé par le MNHN.

Trois espaces ouverts de type pelouse et prairies seront prospectés.

L'échantillonnage est de type présence/absence par capture au filet à papillon le long d'un transect de plusieurs mètres (selon le protocole STERF). Les individus seront identifiés immédiatement après leurs captures et seront relâchés sur le lieu d'inventaire.

- **Les orthoptères**

Le suivi des orthoptères se fera selon le protocole de VOISIN (1986) qui permet de déterminer l'indice linéaire d'abondance (ILA).

Trois espaces ouverts de type pelouse et prairies seront prospectés. Ainsi que le contour des mares.

La capture se fait à l'aide d'un filet fauchoir. L'ILA consiste à effectuer différents transects de 20 m établis de façon à ne pas se rapprocher trop près les uns des autres. Ces trajets ne se recoupent pas. Le nombre de spécimens fuyant devant les pas du prospecteur est compté sur une bande d'une largeur environ égale à un mètre. La distance est estimée à l'aide d'une corde.

Les individus seront identifiés immédiatement après leurs captures et seront relâchés sur le lieu d'inventaire.

- **Les odonates**

Le suivi des odonates se fera selon le protocole STELI.

Les inventaires seront réalisés au niveau des mares.

La capture des individus se fera au filet, en journée sur une période de 30min minimum pour chaque passage et par site. Les individus seront identifiés immédiatement après leurs captures et seront relâchés sur le lieu d'inventaire.

7.2 Rendu de l'étude

Les résultats d'inventaires seront annexés au nouveau plan de gestion et seront également communiqués lors de l'évaluation de ce plan de gestion en 2025/2026.

L'ensemble de ces résultats sera transmis à la DREAL et au CSRPN.

Annexe 1

Protocole d'hygiène pour limiter la dissémination de la Chytridiomycose lors d'intervention sur le terrain

À l'échelle mondiale, les amphibiens subissent d'importants déclin de populations dus à la Chytridiomycose, une maladie émergente provoquée par le champignon *Batrachochytrium dendrobatidis* (Bd). Des déclin catastrophiques ont été observés en Australie, Amérique du Nord, Amérique centrale, Amérique du Sud et dans les Caraïbes. En Europe, des mortalités massives associées à Bd ont été observées en Espagne et en France, mais nos connaissances sur la prévalence de Bd en Europe ne sont encore que fragmentaires.

Les causes exactes de l'émergence récente de la Chytridiomycose sont encore mal connues. Néanmoins, les scientifiques s'accordent aujourd'hui à penser que ce champignon aurait été récemment disséminé à travers le monde par l'intermédiaire de matériel ayant été au contact avec Bd, d'eau contenant des zoospores ou d'amphibiens infectés (notamment lors de l'introduction d'espèces exotiques). Les activités humaines, dans ou à proximité de sites aquatiques, participent donc fortement à la dissémination du champignon et représentent un risque majeur pour les populations d'amphibiens. Si un individu infecté peut être efficacement traité avec un fongicide, le champignon ne peut pas être contrôlé, à ce jour, dans le milieu naturel. Néanmoins, quelques procédures simples de désinfection permettent de décontaminer les équipements, ce qui réduit notablement le risque que le champignon soit passivement transféré lors des déplacements.

L'objectif de ce document est de fournir aux personnes travaillant sur les amphibiens, ou plus largement en milieu aquatique, un ensemble de mesures de précaution à mettre en œuvre lors de leurs campagnes de terrain. Bien que ciblées sur la Chytridiomycose, ces précautions permettront également de limiter la dissémination d'autres maladies ou d'espèces végétales ou animales envahissantes.

Certaines de ces procédures peuvent être appliquées dans les laboratoires et élevages, mais il est nécessaire que les personnels impliqués se confèrent à la réglementation vétérinaire. Les mesures de biosécurité pour les amphibiens captifs pourraient différer de celles proposées pour le terrain.

Règles générales

1. Il existe dans le commerce plusieurs produits désinfectants efficaces pour éliminer Bd (alcool à 70 %, eau de javel...). Néanmoins, pour des raisons d'efficacité sur Bd et d'autres agents infectieux (bactéries, virus et champignons), et de respect de l'environnement, nous recommandons l'utilisation du Virkon®. Le rejet de ce désinfectant dans l'environnement doit cependant être limité. Le fabricant recommande son élimination par les réseaux d'eaux usées. Avant utilisation, lire les instructions d'usage fournies par le fabricant (www.dupont.com).
2. Avant toute sortie sur le terrain, il est indispensable de s'assurer que l'ensemble du matériel qui va être utilisé (bottes, wadders, épuisette ...) a été correctement désinfecté. En cas de doute, désinfectez-le.
3. Si plusieurs sites aquatiques doivent être visités au cours d'une même campagne de terrain, désinfecter le matériel entre chaque site. Lors d'intervention sur une pièce d'eau importante (marais, rivière, grand lac ...), désinfecter régulièrement le matériel.
4. En cas de manipulation d'amphibiens, il est recommandé d'utiliser des gants jetables non poudrés. Dans la mesure du possible, les individus capturés doivent être maintenus individuellement (sacs zip, boîtes plastiques...) afin de limiter les contacts et les risques de transmission de la maladie entre animaux.
5. Si vous devez intervenir sur des sites où la présence de Bd est suspectée (observation de mortalités d'amphibiens, présence d'espèces exotiques...), ou avérée, il est impératif d'appliquer rigoureusement le protocole d'hygiène.